

AVIS PUBLIC

RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

(Art. 12 Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale)

À toute personne intéressée de la municipalité de Saint-Romain

AVIS vous est donné, par la soussignée, Nicole Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le règlement qui suit sera adopté à la séance ordinaire du 14 février 2022 à 19h30 à la salle du conseil de Saint-Romain

Règlement no 2022-331 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Ce règlement édicte des valeurs et des règles de conduite applicables aux élus de la municipalité de Saint-Romain ainsi que les mécanismes d'application de contrôle et de sanction :

- Les valeurs de la municipalité : l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers tous, la loyauté envers la municipalité et la recherche d'équité;
- Les règles de conduite pour prévenir : les situations où l'intérêt personnel d'un élu ou d'un employé municipal pourraient influencer l'indépendance de jugement, le favoritisme, les abus de confiance ou toute inconduite portant atteinte à la dignité de la fonction d'élu ou d'employé municipal;
- Ces règles de conduite comprennent notamment une restriction quant à l'usage de ressources municipales, de renseignements privilégiés, l'après-mandat et les annonces lors d'activités de financement politique;
- Les mécanismes de contrôle et de prévention des manquements aux règles déontologiques et les sanctions applicables sont : réprimande, participation à une formation donnée par la Commission municipale du Québec, la remise à la Commission municipale des dons ou avantages reçus, remboursement de rémunérations ou de sommes, pénalités et suspension;

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en ligne sur le site web de la Municipalité ou durant les heures régulières d'ouverture du bureau municipal au 290 rue Principale à Saint-Romain lorsque la situation sanitaire le permet.

Donné à Saint-Romain ce lundi 7 février 2022,

Nicole Chicoine
directrice générale / greffière-trésorière